



Vol Paris-Cancun décalé de 4h, nous avons été prévenu 4 jours avant du changement d'horaire

Par **Vinc123**, le **30/07/2025** à **11:05**

Bonjour,

Mon vol Paris-Cancun initialement prévu le 28 juin à 12h55 a été décalé à 17h30 (+ de 4h) nous sommes arrivé sur place à 21h25 au lieu de 16h50 et avons donc perdu une apres midi de notre sejour.

Nous avons été informé de ce changement d'horaire 4 jours avant par l'agence de voyage.

Sommes nous éligible au règlement européen CE 261/2004 concernant l'annulation ou le retard des vols ?

Je vous remercie par avance pour votre retour,

Cordialement,